

## Règlement officiel – Mérites Sportifs Sport Grand Chasseral 2025

### Art. 1 – But de la manifestation

La remise des Mérites Sportifs vise à :

- Récompenser les performances sportives remarquables pour la saison 2024-2025.
- Valoriser les athlètes, équipes et acteurs du sport du Grand Chasseral.
- Renforcer la visibilité de l'association Sport Grand Chasseral.
- Créer un événement annuel fédérateur autour du sport régional.

### Art. 2 – Date et lieu

La remise des Mérites Sportifs a lieu chaque année au cours du dernier trimestre, à une date déterminée par le comité d'organisation

Le lieu de la manifestation est également fixé annuellement par le comité, en fonction des disponibilités et des objectifs de l'événement.

### Art. 3 – Conditions d'éligibilité

Est éligible toute personne ou équipe :

- Résidant dans la région du Grand Chasseral, ou
- Affiliée à un club de la région, ou
- Ayant un lien significatif avec le Grand Chasseral<sup>1</sup>.

Les personnes non membres peuvent être élues une seule fois. Une deuxième nomination est conditionnée à l'adhésion à l'association Sport Grand Chasseral.

### Art. 4 – Période de référence

Les performances prises en compte doivent avoir eu lieu entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025.

### Art. 5 – Modalités de candidature

Les candidatures doivent être transmises par courriel à l'adresse suivante :

[info@sportsgrandchasseral.ch](mailto:info@sportsgrandchasseral.ch)

Les propositions peuvent émaner de personnes physiques, morales, de collectivités publiques ou d'entreprises.

### Art. 6 – Critères de sélection

Sont éligibles :

- Les athlètes classés dans les trois premiers d'un championnat suisse officiel.
- Les athlètes ayant représenté la Suisse lors d'un championnat international.
- Toute performance jugée exceptionnelle par le comité d'organisation.

---

<sup>1</sup> Le comité d'organisation statue

### **Art. 7 – Validation des candidatures**

Le comité d'organisation examinera les candidatures à la mi-septembre. Les nominés seront informés courant octobre et devront confirmer leur présence (ou signaler leur absence) ainsi que le nombre d'accompagnant·e·s d'ici au 7 novembre 2025.

### **Art. 8 – Catégories récompensées**

1. Élites Hommes
2. Élites Femmes
3. Espoirs Hommes (U20)
4. Espoirs Femmes (U20)
5. Para sport (Hommes et Femmes)
6. Équipes (Hommes, Femmes, Mixtes)
7. Équipes Espoirs
8. Prix Coup de Cœur

### **Art. 9 – Prix**

Chaque lauréat d'une des 8 catégories reçoit une récompense de 500 CHF (en cash), soit un total de 4'000 CHF de prix attribués.

### **Art. 10 – Sélection des lauréats**

Le comité d'organisation sélectionne jusqu'à cinq nominés par catégorie.  
Le vote du public, réalisé lors de la soirée, détermine le vainqueur de chaque catégorie.

### **Art. 11 – Déroulement de la soirée (sous réserve de modifications)**

- Accueil et discours d'ouverture
- Présentation vidéo (30 secondes) des nominés dans les catégories Espoirs Hommes et Espoirs Femmes, suivie du vote. Les vidéos doivent être fournies par les athlètes.
- Animation
- Présentation vidéo (30 secondes) des nominés dans les catégories Para sport, Équipes (Hommes et femmes) et Équipes Espoirs, suivi du vote. Les vidéos doivent être fournies.
- Animation
- Présentation vidéo (30 secondes) des nominés dans les catégories Hommes et Femmes, suivie du vote. Les vidéos doivent être fournies par les athlètes.
- Discours de clôture, remise du Prix Coup de Cœur et distribution des totems aux athlètes répondant aux critères de nomination.
- Animation
- Apéritif dînatoire

### **Art. 12 – Dispositions finales**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps pour garantir le bon déroulement de l'événement.